



## COMMUNIQUE FINAL

### Atelier d'échange entre les communautés des arrondissements de Djoum – Meyomessi – Meyomessala sur l'utilisation des cartes de leurs espaces forestiers traditionnels du 25 au 26 novembre 2015 à Essangmvout, arrondissement de Meyomessi.

Il s'est tenu dans le village Essangmvout, arrondissement de Meyomessi, les 25 et 26 novembre 2015 un atelier d'échange entre les représentants des communautés des arrondissements de Djoum – Meyomessi – Meyomessala sur l'utilisation des cartes de leurs espaces forestiers traditionnels. Ledit atelier était organisé dans le cadre du projet **Cartographie et Gouvernance Forestière au Cameroun**, mis en œuvre dans le département du Dja et Lobo par l'ONG APIFED, en partenariat avec l'association camerounaise Forêts et Développement Rural (FODER) et l'ONG britannique The Rainforest Foundation United Kingdom (RFUK).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Philippe Nguete Omgba, Sous-Préfet de l'arrondissement de Meyomessi au côté duquel on notait la présence de M. Lucien Ndoum Anya Noa, représentant du Maire de la Commune de Meyomessi.

Etaient présents, les représentants communautaires des villages Essangmvout, Essong ndong, Mekok, Emvieng 1, Emvieng 2 Bantou, Emvieng 2 Baka, Bikoula, Ngomebae Bantou, Ngomebae Baka, Akom Ndong (Meyomessala), Nkolafendek, Nlobesse'e, Minko, Nkae, Samarie, Ebang, Ndjikom, Edjom Bantou, Edjom Baka, Bitye Baka, Bitye Bantou, Mekin, Nye'ele, Zoumeyo, Ekok, Mekomo, le Vice-président et le Secrétaire Général du Collectif des populations riveraines de Sudcam.

La rencontre d'Essangmvout avait pour objectif principal de mettre les bases d'un accompagnement des communautés autour des enjeux en cours dans le département du Dja et Lobo (agro-industriel, concessions minière, etc.) dans leur ensemble et de réfléchir sur la stratégie d'action devant être mise en œuvre en vue de les accompagner à la défense de leurs droits, notamment leurs droits aux terres et aux ressources, dans le cadre des projets qui les affectent et des processus législatifs et politiques pertinents pris comme un ensemble et non comme village individuellement.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- Clarifier les responsabilités des différents acteurs dans le processus d'accompagnement ;

- Harmoniser la compréhension du travail d'accompagnement ;
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des représentants communautaires ;
- Initier la réflexion sur la représentation des communautés pour la défense de leurs droits et intérêts auprès des instances de décisions.

Deux exposés liminaires ont été débattus au cours de cet atelier, à savoir :

- Présentation du droit positif camerounais sur l'attribution des terres à grandes échelles (ATGE) ;
- Généralités sur le plaidoyer.

A l'issue des différentes communications, il en est ressorti que le processus d'attribution des terres à grandes échelles se passe généralement à l'insu des communautés, tout étant concocté en hauts lieux (dans la capitale) entre le concessionnaire et les administrations compétentes, et certains membres de l'élite. Sur le terrain, les choses n'apparaissent dans les villages qu'à des stades avancés du projet. Les participants ont également insisté sur l'échange d'information entre l'évolution des travaux dans les différents villages, le paiement, par les concessionnaires, d'indemnités juste des biens, cultures, constructions, etc. entrepris par les communautés sur ces espaces suite aux dégâts causés.

Les travaux de groupes qui s'en sont suivis ont permis aux participants de mettre en commun les problèmes que rencontrent les communautés face aux concessions agro-industrielles et autres projets d'infrastructure de grande envergure, mis en œuvre dans leurs localités respectives, de réfléchir sur les potentiels alliés et adversaires, atouts et opportunités en vue d'adresser ces problèmes. Au cours des travaux en groupe, il a également été question pour les participants d'identifier leurs besoins en renforcement de capacités et le mode de représentation des communautés dans le processus de plaidoyer.

De cette réflexion en groupes, il en est ressorti que les communautés font face à plusieurs problèmes, qui varient d'un arrondissement à un autre, en fonction de l'état d'avancement de l'enjeu, ce qui est de nature à porter atteinte à leurs droits aux terres et aux ressources et compromettre par la même occasion l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines au projet à réaliser et la garantie de leur espace vital.

Les principaux problèmes énumérés ont été résumés ainsi qu'il suit :

- Interdiction d'exercer leurs droits d'usage sur les ressources dans les concessions ;
- Absence/insuffisance d'indemnisation juste due à la perte de leurs biens, cultures, constructions, etc.,
- Faible circulation de l'information sur les concessions, ce qui a pour conséquence le fait que les communautés n'ont pas la possibilité de prendre une position éclairée, ni développer des alternatives à ces opérations ;
- Restriction/perte de l'espace vital des communautés ;
- Non-respect du cahier de charge signé entre le concessionnaire et l'Etat du Cameroun en matière de mesures visant à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines ;

- La non accessibilité de certaines communautés aux cahiers de charges ;
- Jeu trouble des élites qui très souvent donnent l'impression d'être du côté des communautés, mais nourrissent des intérêts personnels et égoïstes, différents de ceux des communautés ;
- Absence de limites claires entre les concessions et les villages ;
- Etc.

Face à ces défis, les participants ont exploré diverses opportunités d'actions efficaces pouvant aider à améliorer la situation qui prévaut actuellement. Il s'agit notamment de :

- Mise à la disposition des communautés les documents qui régissent la structure (Convention, EIES, cahier de charge, calendrier d'activités, carte de la concession avec coordonnées et limites, etc.) ;
- Viabilisation des entrées de SUDCAM à Ndjikom et Bitye
- Délimitation physique de l'espace vital des communautés tel que le prévoit la loi. Clarifier les limites officielles à celles des communautés et des agro-industries ;
- Cartographie participative urgente des villages du bloc Nord de SUDCAM ;
- Révision/Revalorisation du taux du loyer à l'hectare de la concession SUDCAM ;
- Rétrocession aux communautés des 600 hectares indument occupés par la plantation SUDCAM des villages Akom ndong, Ndjikom, Samarie, Ebang;
- Renforcement des capacités sur les textes de loi relatifs aux enjeux et droits des communautés ;
- Accompagnement des communautés dans la mise sur pied d'une Association de défense de leurs intérêts dans le cadre des grands projets d'infrastructure, mis en œuvre dans leur ressort ;
- APIFED doit servir de relais de transmission pour ce qui est des informations relatives aux différents enjeux ci-dessus recensés ;
- Collecte et transmission à APIFED pour suivi de tous les documents et informations sur la forêt communautaire des communautés Emvieng 2 et Essangmvout ;
- L'organisation des séminaires d'imprégnation des droits et obligations reconnus aux riverains des grands projets de développement dans le département du Dja et Lobo;
- La prise en compte des droits spécifiques des populations autochtones.

La recommandation a été faite aux participants de tenir des réunions de restitution dans leurs différents villages et un plan d'accompagnement à l'utilisation de leurs cartes a été adopté.

Les participants ont salué cette initiative, la première du genre à avoir réuni les représentants communautaires des villages des arrondissements de Meyomessi, Meyomessala et Djoum sur les questions relatives aux effets des grands projets de développement en cours dans leurs villages sur leurs droits à la terre et aux ressources naturelles .

**Fait à Essangmvout, le 26 novembre 2015**